CEREMONIE SOLENNELLE DE RENTREE
DU BARREAU DE PARIS ET DE LA CONFERENCE
28 NOVEMBRE 2026

ALLOCUTION LOUIS DEGOS, BATONNIER DU BARREAU DE PARIS

(Seul le prononcé du discours fait foi)

Et si le renard de Saint-Exupéry avait raison ?

« L'essentiel est invisible pour les yeux ».

Aujourd'hui, le Garde des Sceaux est invisible.

Il n'est pas venu, vous êtes tous là …

Est-il essentiel ?

Ou est-ce son absence qui est visible, donc pas essentielle ?

Je vous laisse juge…

Mais l'essentiel n'est pas là.

Qu'est-ce qui est donc essentiel pour nous, avocats ?

Nous, les avocats, qui ne connaissons ni ne reconnaissons aucune tutelle.

Nous, les avocats, indépendants comme nul autre corps social, forts de nos règles déontologiques, auto-régulés plutôt que réglementés.

Nous, barreau de Paris, barreau souverain, barreau libre et barreau debout !

De quoi s'étonne-t-on en haut lieu ?

Qu'indépendants nous exercions cette indépendance ?

Qu'une grève d'Avocats à Paris s'étende à toute la France quand des réformes pénales mal ficelées heurtent nos valeurs d'avocats ?

Que la défense massive choque parce qu'elle est finalement l'expression de LA défense ?

Que nous refusions tout compromis quand l'essentiel est en jeu ?

Mais qu'attendait-on d'autre des avocats ?

Qui pouvait imaginer nous convaincre contre nous-même, contre ce que nous sommes, « essentiellement » ?

Oui, mes chers Confrères, le 14 janvier dernier, nous étions ici même, à la Maison de la Mutualité, réunis en assemblée générale extraordinaire.

Réunis autour d'une question simple : « sommes-nous encore tous d'accord sur l'essentiel ? »

Nous avons répondu à cette question. Collectivement. En adoptant six vœux, six engagements, six lignes rouges qui expriment ce qui nous rassemble et ce que nous n'accepterons jamais… qui expriment l'essentiel.

Onze mois plus tard, nous voici de retour dans cette même Maison de la Mutualité.

Et me revient donc en mémoire le renard de Saint-Exupéry qui dit au petit prince :

« L'essentiel est invisible pour les yeux »

Mesdames et Messieurs les Hauts Magistrats,

Mesdames et Messieurs les Bâtonniers et Vice-Bâtonniers.

Mes Chers Consœurs et Confrères,

Distingués invités,

La souveraineté est invisible pour les yeux.

Invisible aussi est l'indépendance,

La liberté, ne se voit pas plus

L'état de droit est invisible pour les yeux…

Car nous y sommes tellement habitués.

C'est plutôt le manque de liberté, d'indépendance, d'état de droit qui est visible.

Du moins faut-il l'espérer !

Car nos candidats à la présidentielle ne voient rien !

Aveuglés qu'ils sont par les politiques électorales, ils ne regardent même plus la règle de droit !

Au contraire, attentifs, éveillés et vigilants, avec nous, les magistrats, les institutions représentées, les acteurs du monde économique, les corps intermédiaires qui se tiennent à nos côtés.

Attentifs, éveillés et vigilants, avec nous, les barreaux et bâtonniers de France et du monde avec qui, justement, nous sommes d'accord sur l'essentiel.

Avec eux, nous construisons une Internationale de l'état de droit pour contrer tous ceux qui veulent l'abattre.

Cet Etat de droit que nous ne cessons de promouvoir, souvent seuls, souvent incompris, face à l'indifférence ou la méconnaissance.

Nous en rappelons les principes, nous en défendons les exigences, nous alertons sur ses fragilités.

Et pourtant, j'ai souvent le sentiment de répéter les mêmes choses.

Que de discours se succèdent, combien d'alertes se multiplient, mais rien ne change, personne n'écoute, tout le monde regarde ailleurs. Aveuglés ou endormis.

L'état de droit, combien de divisions ?

Combien de pourcentage dans les sondages ?

L'état de droit ? Combien de followers ?

Alors, permettez-moi de changer un instant de perspective.

Peut-être intéressera-t-elle plus les « politiques ».

Et si je vous parlais d'Etat de droit et d'argent ?

J'en vois qui tendent l'oreille… j'en vois qui sont prêts à s'indigner…

Nous avons trop longtemps laissé le droit être regardé comme un coût.

Le coût des juridictions, le coût des procédures, le coût des normes, le coût des professions juridiques !

Bref une charge au budget de l'Etat !

Mais qui mesure ce que le droit rapporte ? Qui fait les comptes de ce qu'il rend possible ? Ce qu'il protège et ce qu'il garantit ?

La valeur du droit est invisible pour les yeux.

Sans sécurité juridique, pas de confiance dans les contrats.

Sans confiance, pas d'investissement.

Sans prévisibilité des règles, pas de développement économique durable.

Sans institutions solides et indépendantes, pas de confiance de la part des acteurs économiques dans la capacité d'un pays à tenir ses engagements.

C'est précisément pour comptabiliser, pour valoriser cette réalité « invisible pour les yeux » que j'ai demandé au professeur Bruno Deffains de réaliser une étude inédite consacrée à la valeur économique du droit qui permet de rendre économiquement visible l'invisible juridique.

Cette étude apporte une démonstration éclatante et inédite : le droit n'est pas une charge pour la société. Il est une infrastructure, un élément à la fois fondateur et fondamental, indispensable à son fonctionnement et à sa prospérité.

Les chiffres présentés dans cette étude sont éloquents :

La contribution annuelle identifiable du système juridique à l'économie française approche les 100 milliards d'euros.

C'est deux fois plus que le poids de la filière automobile en France. Le droit plus fort que la bagnole, on en parle ?

La valeur de notre État de droit, considéré comme un patrimoine collectif, est estimée à près de 5 500 milliards d'euros. C'est plus du quart du patrimoine économique national !

S'attaquer à l'Etat de droit, ce n'est donc pas seulement s'attaquer à nos principes démocratiques.

C'est aussi s'en prendre à la richesse de la France, au patrimoine des Français, au PIB !

Car se passer de l'Etat de droit en France, cela veut dire perdre 5.500 milliards d'euros qui sont garantis, sécurisés, valorisés dans l'économie de notre pays.

5.500 milliards d'euros : C'est assez visible ça ?

Et encore, en suivant les critères de la Banque Mondiale, le Professeur Deffains nous explique que la valeur de l'Etat de droit en France avoisinerait les 10.000 milliards d'euros.

Un pays qui affaiblit son droit, qui fragilise ses juridictions, qui renonce à garantir la sécurité juridique, ne fait pas simplement un choix budgétaire, technique, voire technocratique.

Il prend un risque économique majeur.

Nous devons donc changer de regard. *

Regarder en face les 5.500 milliards d'euros invisibles.

La justice en fait bien sûr partie.

La justice est elle aussi largement invisible pour les yeux.

Lorsqu'elle fonctionne, on ne la regarde pas. On ne voit pas les milliers de décisions rendues, les conflits résolus, les droits reconnus, les vies protégées.

Mais lorsqu'elle ne fonctionne plus, tout devient visible, scandaleusement visible…

Comme le dit la sagesse populaire, on ne parle que des trains qui n'arrivent pas à l'heure !

Les délais, les dossiers qui s'accumulent, les victimes qui attendent, les justiciables qui renoncent, les professionnels qui s'épuisent.

Et il y a aussi ce que notre société préfère ne pas voir.

Je pense notamment à l'état de nos prisons et aux conditions indignes dans lesquelles trop de personnes sont encore détenues. L'univers carcéral, les geôles dans les commissariats, et même dans nos tribunaux, restent largement à l'écart du regard collectif.

Une justice qui n'a pas les moyens de traiter les affaires et de respecter les êtres qui lui sont confiées n'est plus la justice. C'est une violence.

Et je ne parle pas uniquement de violence pénale.

La justice civile souffre aussi et fait souffrir.

Les délais, les audiences reportées, les difficultés d'accès au juge, les recours qui tardent, jusqu'à l'informatique qui flanche et l'IA qui hallucine : tout cela affecte la vie des Avocats, des juges, des citoyens, des familles et des entreprises.

Nous ne pouvons pas nous résigner à cette situation.

Comparaison n'est pas raison, me direz-vous.

Mais enfin !

Quand la France dépense 77 euros 20 centimes par habitant pour son système judiciaire, l'Allemagne en dépense 136 euros.

Quand la France compte 11,3 juges pour 100 000 habitants, la moyenne européenne est à 21,9.

C'est là ce que nous indique le rapport 2024 de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice.

Nous affirmons l'importance de l'État de droit, nous proclamons l'égalité devant la justice, nous multiplions les textes et les procédures. Mais nous ne donnons pas à la justice les moyens matériels et humains de remplir ses missions.

La justice ne peut pas vivre de promesses alors que son absence de moyens crève les yeux.

Alors, au Barreau de Paris, nous n'attendons pas que tout vienne de l'État.

Nous contribuons concrètement au fonctionnement de la justice, notamment à travers notre engagement en matière d'accès au droit et les permanences organisées par le fonds « Barreau de Paris Solidarité ».

Nous allons même jusqu'à contribuer aux effectifs des acteurs de la justice, puisque le Barreau de Paris permet à 120 élèves-avocats d'effectuer chaque année leur stage PPI en juridictions, pour aider les magistrats en même temps qu'ils apprennent leur métier.

Mais ça aussi, c'est invisible pour les yeux…

Nous autres avocats contribuons au service public de la justice alors que l'Etat se désengage.

Cette semaine, nous apprenons coup sur coup que le gouvernement s'en prend de nouveau à l'autonomie de notre caisse de retraite et baisse de 75% sa subvention à l'EFB.

Nous ne nous laisserons pas faire. L'Etat a la mémoire courte.

Je veux également rendre hommage aux avocats qui assurent bénévolement des permanences juridiques dans les mairies d'arrondissement, dans les points d'accès au droit, au tribunal judiciaire de Paris ou dans notre Bus de la Solidarité.

Je pense à celles et ceux qui participent à l'opération « L'Avocat dans la Cité », que nous avons inaugurée ensemble, Monsieur le Maire de Paris. Vous vous en souvenez.

Tout au long de l'année, ce sont plus de 75 000 missions d'aide juridictionnelle qui sont assurées par le Barreau de Paris et près de 50 000 personnes qui sont accueillies par les services de l'accès au droit de l'Ordre.

Tout cela aussi, c'est invisible….

Parce que cela va de soi… Cela va de soi ? Vraiment ?

La justice ne souffre pas que d'un manque de moyens.

Elle souffre aussi d'un regain de menaces et d'attaques.

Mesdames et Messieurs les magistrats, sachez que vous trouverez toujours au barreau de Paris un soutien et un allié pour protéger votre intégrité.

Comme les avocats, les magistrats, partout dans le monde, peuvent « appeler le bâtonnier de Paris », comme le disait si bien l'un de mes augustes prédécesseurs.

Nous avocats, attendons des magistrats, le même soutien de leurs institutions et de notre justice.

Un soutien qui pourrait s'exprimer avec moins de discrétion, tant les temps sont à l'union des gens de justice face aux gens d'armes.

Oui, nous avocats, nous défendrons toujours les institutions judiciaires et administratives telles que nous les appelons de nos vœux et telles que nous les souhaitons : impartiales, accessibles, équitables.

Mesdames et Messieurs les magistrats, qui, à part les avocats, prend position pour vous défendre ?

Qui ose dire, par exemple, publiquement comme je le fais aujourd'hui, qu'il n'est pas raisonnable ni responsable d'ouvrir un débat stérile et dangereux sur la liberté syndicale dans la magistrature ?

La liberté de pensée, la liberté d'association, la liberté de participer à un syndicat ou à un courant de réflexion figurent parmi nos libertés fondamentales.

Elles ne sont pas négociables.

Critiquer des idées, débattre avec des syndicats, s'indigner de la position d'un groupe ne doit jamais se confondre ou se résoudre dans l'attaque et la perte des libertés individuelles.

Ces libertés, ce sont les enfants et les fruits de ce barreau de Paris qui fit de la IIIème République, la République des avocats.

Et le bâtonnier que je suis, doit ici rappeler que c'est bien un avocat du barreau de Paris, Pierre Waldeck-Rousseau, qui fut l'artisan de la loi du 21 mars 1884 sur la liberté syndicale.

Ce legs du barreau de Paris à la République n'est pas rapportable !

Laissez les syndicats syndiquer, et préoccupez-vous de l'état de la justice.

Laissez au bâtonnier que je suis, les syndicats d'avocats le contredire, le contester, le conseiller aussi.

Cela s'appelle la démocratie.

Mon métier, ma pratique professionnelle d'Arbitre m'ont fait connaître intrinsèquement et essentiellement ce que sont l'indépendance et l'impartialité. Encore des choses invisibles et donc essentielles, l'indépendance et l'impartialité ne se décrètent pas. Elles se vivent. Elles ne se mesurent pas à l'appartenance ou à la non-

appartenance à un syndicat. Un magistrat n'est pas moins indépendant, ni moins impartial, parce qu'il est syndiqué.

C'est cela, l'indépendance matérielle et l'indépendance d'esprit.

Et c'est aussi cela, la République.

Mais revenons à notre Barreau.

Car il existe une autre réalité que nous ne voyons pas toujours : notre propre institution.

L'Ordre est parfois invisible aux yeux de celles et ceux qu'il sert et qui, accessoirement et heureusement, le financent…

Tant qu'un avis déontologique n'est pas nécessaire, tant qu'un différend d'honoraires ne survient pas, tant qu'une difficulté professionnelle ne se présente pas, on peut avoir le sentiment que l'Ordre est loin de nous, loin de vous.

Et pourtant !

L'Ordre, ce sont 9 968 avis déontologiques rendus depuis le début de l'année 2026.

Plus de 8 000 décisions de fixation d'honoraires cette année et près de 10.000 attendues l'année prochaine.

400 conciliations entre avocats.

245 dossiers disciplinaires en cours.

L'Ordre, ce sont 42 membres du Conseil de l'Ordre, tous bénévoles, qui donnent trois ans de leur vie professionnelle – et personnelle – à leurs Confrères.

Je souhaite leur rendre hommage aujourd'hui, ainsi qu'aux anciens bâtonniers et vice-bâtonniers. Ils sont avec la vice-bâtonnière et moi devant vous aujourd'hui, et je vous demande de les applaudir.

La souveraineté passe par la maîtrise des outils et des technologies.

Le 19 mai dernier, votre conseil de l'Ordre a adopté pour la première fois un plan stratégique numérique intitulée « Vers un barreau souverain ».

Maîtriser nos outils, nos données, nos infrastructures, c'est préserver concrètement le secret professionnel. C'est garantir la sécurité des échanges. C'est ne pas abandonner à des acteurs extérieurs la maîtrise de fonctions essentielles à l'exercice de notre métier.

La technologie doit être au service de l'avocat, jamais l'inverse.

La récente panne mondiale qui a affecté les services de Microsoft nous en a donné une illustration très concrète. En quelques heures, nous avons mesuré à quel point notre activité pouvait être désorganisée par la défaillance d'un outil que nous ne maîtrisons pas.

Hier une panne, demain une attaque ?

Ce qui pouvait sembler relever d'un débat technique est en réalité une question fondamentale d'indépendance professionnelle.

Sur l'intelligence artificielle, nous avons engagé un effort considérable pour permettre aux avocats de s'emparer pleinement des outils aujourd'hui à notre disposition, en lançant notamment l'Académie IA, qui compte déjà 2 000 inscrits pour les mois de novembre et décembre.

Cet engouement témoigne d'une réalité : les avocats ne sont pas réfractaires au changement. Nous voulons comprendre, nous voulons apprendre et prendre notre place dans ces transformations.

Ce même travail est en cours dans les services de l'Ordre qui bénéficient d'un plan historique d'investissement numérique pour se hisser à la hauteur de vos besoins.

Pour ce faire, nous avons fait le choix des partenaires qui répondent non seulement à nos critères de souveraineté, mais encore à une éthique environnementale et énergétique.

L'Ordre est aussi à vos côtés pour accompagner les cabinets face aux nouvelles obligations réglementaires : la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, la facturation électronique – avec la mise à disposition gratuite du logiciel Themisia – et les nouvelles exigences de conformité.

Tous ces nouveaux enjeux demain pèsent sur l'économie de nos Cabinets et nous faisons tout pour alléger au mieux ces contraintes et nous permettre de nous concentrer sur nos dossiers.

Car nous ne pouvons pas demander aux confrères d'être indépendants si nous ne nous préoccupons pas de leur capacité à vivre de leur métier.

Les avocats ne seront jamais les oubliés de l'économie du droit. L'Ordre y veille.

Car un avocat indépendant est un avocat qui vit de son métier.

Et nous voici finalement au cœur de ce qui nous rassemble.

Derrière les principes, derrière les institutions, derrière les chiffres, il y a des femmes et des hommes.

Il y a vous.

Vous êtes, au dernier décompte, 36 062 avocats inscrits au Barreau et exerçant.

36 062 avocats indépendants. 36 062 consciences libres. 36 062 femmes et hommes qui n'ont pas vocation à penser de la même manière, à voter de la même manière, à défendre les mêmes idées.

36 062 avocats auxquels s'ajoutent les quelques 2000 avocats honoraires qui complètent et accompagnent notre Ordre.

38 000 avocats pur un Barreau qui ne cesse de croître.

Et c'est très bien ainsi.

Après un an de bâtonnat - et quelques séances de psychanalyse lacanienne ou d'électrochocs ordinaux - je suis plus ébloui que jamais par le barreau auquel j'ai l'honneur et la fierté d'appartenir.

Fier et fort de la diversité de mon Barreau.

Fier de ses sensibilités. De ses engagements. De ses combats.

Fier de celles et ceux qui donnent de leur temps pour l'accès au droit, qui se mobilisent pour les plus fragiles, qui défendent sans compter.

Fier de celles et ceux qui entreprennent et développent leurs cabinets, quelle qu'en soit la taille, et créent de la richesse, des emplois, des opportunités.

Fier de ces confrères qui changent la jurisprudence et parfois les lois !

Fier de celles et ceux qui dépassent leur exercice professionnel pour s'investir dans les compétitions sportives, la création culturelle, les actions caritatives et la chose publique.

Oui, fier de ces milliers d'avocats parisiens, champions ou élus locaux ou nationaux, ou candidats passés, présents et futurs à ces mandats… à ces engagements !

Oui, les avocats sont dans la République et souvent avocats de la République.

À l'approche de l'échéance présidentielle de 2027, nous sommes plus que jamais vigilants.

Vigilants d'abord sur notre unité.

Un barreau souverain est un barreau uni.

Le débat public ne peut pas, ne doit pas nous diviser.

Au-delà de nos opinions et de nos engagements, nous sommes unis par les valeurs de notre serment rappelés lors de notre assemblée générale du 14 janvier.

C'est bien sûr l'essentiel sur lequel nous sommes toujours d'accord.

Je sais bien que certains s'interrogent sur la position du Barreau de Paris, sur la mienne peut-être aussi, à propos des candidats qu'il faudrait soutenir ou ceux qu'il faudrait combattre.

Si nous défendons un Barreau souverain, si nous revendiquons l'indépendance de nos (36 062) avocats, alors qui serais-je, moi, pour vous dire ce que vous devez penser, pour qui vous devez voter ?

Le Barreau n'est la propriété d'aucun courant politique. Il n'est l'instrument d'aucun parti. Il n'est pas non plus la chose de son bâtonnier ou de son conseil de l'Ordre.

Il est, définitivement et intrinsèquement, souverain !

Il est le lieu où se rencontrent des avocates et des avocats libres, qui peuvent avoir des convictions différentes, des engagements différents, des sensibilités différentes, mais qui partagent toujours une même exigence : celle de l'indépendance et de la défense de l'État de droit.

Et c'est là ma seule boussole.

Je rencontre et rencontrerai encore les candidats à l'élection présidentielle.

Et je plaide pour les positions du Barreau de Paris, celles que nous avons construites et affirmées ensemble ici même, le 14 janvier dernier.

C'est le mandat que j'ai reçu de vous.

Rien de plus. Rien de moins.

Fermement, sans omettre une seule des lignes rouges que nous avons fixées ensemble, souverainement.

Mesdames et Messieurs,

Mes chers confrères,

Nous avons commencé ce discours avec le Petit Prince, en parlant de l'essentiel.

De ce qui ne se voit pas toujours, mais sans quoi rien ne tient.

La souveraineté. L'indépendance. La liberté. L'État de droit.

Nous avons parlé du droit, de la justice, de notre institution, de nos engagements collectifs.

De la prospérité et de la richesse créée qui fondent aussi notre souveraineté.

Mais au fond, tout cela ne serait rien sans vous.

Et je ne peux donc que revenir à cette phrase de Saint-Exupéry, qui nous a accompagnés tout au long de ce discours.

Le renard dit au petit Prince :

« On ne voit bien qu'avec le cœur. L'essentiel est invisible pour les yeux. »

Et moi, ce soir, je vous vois.

Avec le cœur battant d’un bâtonnier pour sa première rentrée.

Un cœur qui bat la chamade et qui vous voit telles que vous êtes.

Un Barreau libre. Un Barreau vivant. Un Barreau fort.

En deux mots : des avocats.*

Que j’aime tant.

Je vous remercie.